

# POUR UNE HISTOIRE DU SERVICE SOCIAL EN FRANCE

L'Université de Provence et la Confédération française des professions sociales (\*) ont conjugué leurs efforts pour mettre en œuvre une « Histoire du Service social en France » ; une subvention de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique a permis de lancer cette entreprise au niveau national ; une vingtaine de personnes travaillent déjà, mais les nouvelles collaborations seront bien accueillies. « L'Histoire du Service Social » ne prétend pas à l'originalité ; de nombreuses études, émanant surtout de sociologues, ont déjà été publiées sur le travail social passé et présent ; elles seront prises en compte et éventuellement complétées ou nuancées après des recherches d'archives méthodiques et, si possible, exhaustives. L'article qui suit est la première publication émanant du groupe.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL EN FRANCE

par Cécile BRAQUEHAIS,

Inspectrice technique et pédagogique des écoles de service social, en retraite.

Les premières écoles de service social se sont créées en France à partir de 1911. Leur nombre était officiellement de 5 en 1924 (1). On trouve cette indication dans un rapport de juin 1924 au Conseil Supérieur de l'Assistance publique sur « L'institution d'un diplôme de service social ». Une « note explicative au Secrétariat général » donne la liste de ces écoles.

Un autre document, émanant du « Comité d'Entente des écoles de service social » cite, un peu plus tard, 6 écoles. Ce document n'est pas daté mais on remarque qu'il fait

mention de l'école d'action familiale, 92, rue du Moulin Vert à Paris, dont on sait qu'elle a été créée en 1926. Par ailleurs les notices jointes au document, sur chaque école, traitent de la préparation à des diplômes d'écoles. Elles se situent donc avant le diplôme d'Etat créé en 1932. (2).

**Entre 1924 et 1937**, le nombre des écoles passe à 11 : 7 écoles à Paris, 4 en province. Cette indication figure dans un article publié par « Les Archives Hospitalières » en 1940. L'article donne la liste des écoles (3). Entre temps, par décret du 12 Janvier 1932 (J.O. 3 Février) a été créé le premier diplôme d'Etat intitulé

\* Université de Provence, 29, avenue Robert Schumann - 13621 AIX-EN-PROVENCE - Responsable Mme Y. KNIEBIEHLER

\* Confédération Française des professions sociales, 3, rue de Stockholm - 75008 PARIS - Responsable Melle S. CRAPU - CHET

« Brevet de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'assistant ou assistante de service social diplômé de l'Etat français ». On peut penser que des écoles se sont créées pour préparer à ce diplôme. C'est une évolution normale s'agissant de la préparation à une profession jeune, offrant un nombre encore limité d'emplois.

**En 1938** le nombre des écoles passe brusquement à 41 ou 43. Cet accroissement soudain est dû à l'intervention du décret du 17 Février 1938 qui fusionne la formation des infirmières visiteuses et celle des assistantes sociales. Les écoles de « visiteuses » deviennent écoles d'assistantes sociales. Comme elles fonctionnaient le plus souvent conjointement avec des écoles d'infirmières, il existe désormais des « écoles mixtes d'infirmières et d'assistantes sociales ».

La liste des écoles d'infirmières visiteuses ainsi transformées ne nous est pas actuellement connue de façon précise (4) mais leur nombre peut être évalué entre 30 et 32. Cela ressort de trois documents. L'un est la note en bas de page de l'article précité des « Archives Hospitalières ». « A la liste des écoles sociales il faut maintenant ajouter les écoles d'infirmières visiteuses qui deviennent écoles d'assistantes sociales, ce qui porte leur nombre à 14 pour Paris et 29 pour la province ». Une autre référence est un exposé fait par Mademoiselle HARDOUIN, directrice du service social de la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne en 1942 : « Les écoles agréées par l'Etat sont au nombre de 12 à Paris et de 29 en province ». Une troisième indication se trouve dans le « Rapport sur les écoles françaises de service social » présenté en avril 1946 à la réunion du Bureau du Comité international des écoles de service social à Genève. Il indique qu'il y avait « en France et dans l'Afrique du Nord : 12 écoles d'assistantes sociales et 30 écoles d'infirmières visiteuses en 1938 ». A une ou deux unités près ces trois sources d'information se recoupent et peuvent donc être tenues pour valables.

Le nombre des écoles continuera à augmenter jusqu'en **1946**, le plus souvent par l'ouverture de sections sociales dans des écoles d'infirmières. Le rapport précité d'avril

1946 au Bureau du Comité international des écoles de service social dit « Il y a actuellement en France et dans l'Afrique du Nord 65 écoles d'assistantes sociales ».

Il semble qu'à ce moment il y ait eu tendance à freiner un développement un peu anarchique des écoles, si l'on en croit une note datée du **29 Janvier 1948** du Comité d'Entente des écoles françaises de service social « Relative à la valeur de l'enseignement dans les écoles de service social et à la création d'écoles sociales nouvelles ». On y lit « Le bureau du Comité d'Entente des écoles françaises de service social, soucieux de sauvegarder la valeur de la formation sociale, ainsi que celle du diplôme d'Etat qui la sanctionne, et par là celle du service social, croit devoir attirer l'attention des pouvoirs publics sur les inconvénients qu'entraîne inévitablement le mouvement actuel de multiplication des écoles sociales, surtout s'il s'accroît encore, alors que ces nouvelles créations ne se justifient pas par des nécessités impérieuses ». « Il s'agit moins de créer des écoles nouvelles - là où elles ne s'imposent pas de façon évidente et absolue - que d'utiliser d'abord au maximum les ressources et institutions existantes en y apportant les améliorations ou réformes utiles ». Cette note indique par ailleurs « il y a actuellement en France 65 écoles dont 40 assurent à la fois la formation hospitalière et la formation sociale » et donne la liste de ces écoles (5).

**Jusqu'en 1959** le nombre des écoles reste stationnaire. Un exposé fait aux Directeurs départementaux de la Population en 1954 note l'existence de 66 écoles. Ce même nombre se retrouve dans les documents rassemblés par Emmanuel RAIN, Conseiller d'Etat, alors directeur général de la Population au Ministère de la Santé, pour la rubrique : « Le service social » du répertoire de Droit Social DALLOZ. A ce moment 47 écoles sont « mixtes » c'est-à-dire qu'elles ont une section de formation d'assistantes sociales et une section de formation d'infirmières. Ces écoles sont réparties assez régulièrement dans l'ensemble de la France (Annexe 1). La région la moins pourvue est le Centre où la plupart des départements sont trop peu importants pour offrir des conditions de formation satisfaisantes en enseignants et en terrains de stage.

**De 1959 à 1964** on assiste à une chute brutale du nombre des écoles qui passe de 66 à 54 en 1962 ainsi qu'il ressort de la réponse française du 20 Janvier 1962 à une enquête internationale (6). Ce nombre descendra jusqu'à 49 en 1964 (7) palier où il se stabilisera. En 5 ans 17 écoles ont fermé. Que s'est-il donc passé ? Il suffit pour s'en rendre compte de regarder la liste des écoles qui disparaissent :

A Paris : L'école PRO GALLIA de Levallois Perret - l'Ecole d'action sociale Avenue Franklin Roosevelt - les sections sociales des écoles Suzanne Pérouse de la Croix Rouge et de l'école de Puériculture (qui seront bientôt suivies par celles de l'Hôpital Saint-Joseph et celle de l'Hôpital Saint-Joseph de Cluny fermée partiellement).

En province : Avignon - Besançon - 1 école de Bordeaux - Brest - Cherbourg - Colmar - Niort - Rouen (Croix-Rouge) - Orléans - Reims.

Il faut compléter cette liste par les deux écoles d'Alger et celle de Casablanca qui ont cessé d'être d'obédience française. Mais, sous cette réserve, on constate qu'il s'agit toujours d'établissements à très petits effectifs, dont le recrutement s'est progressivement tari. Il y a à cela au moins quatre raisons principales :

- la baisse démographique générale en France de 1933 à 1946, que fait bien ressortir l'état des naissances par année de 1928 à 1946, publié par l'Institut national de la statistique (8). Les années les plus creuses vont de 1937 à 1945, ce qui influence les rentrées dans les écoles à partir de 1956 ;

- la réforme de l'examen d'État, par l'arrêté du 16 novembre 1954. Cet arrêté en instituant des admissibilités successives aux épreuves écrites, pratiques et orales (alors qu'antérieurement les notes d'écrit et de pratique s'additionnaient pour une seule admissibilité à l'oral) rend l'examen plus difficile, ce qui décourage un certain nombre de candidatures (9).

- la réforme de l'examen d'admission par l'arrêté du 23 Mars 1959 (10). A partir de cet arrêté, notamment le diplôme d'état d'infirmière ne donne plus à lui seul, le droit d'entrée en 2e année sociale. Cette réforme est particulièrement sensible dans les écoles mixtes dont les sections sociales étaient en grande partie

alimentées par les sections hospitalières et dont beaucoup incitaient leurs élèves à acquérir les deux diplômes. Elle aura pour effet, outre la fermeture d'un certain nombre de sections sociales, une baisse très importante du nombre des titulaires du diplôme d'état d'infirmières dans les écoles ou sections d'assistantes sociales. Ce nombre qui était égal à 50 % de l'effectif en 1960, passera à 23 % en 1966, à 8 % en 1969, à 1,7 % en 1973 (11).

- la réforme du programme en 1961 et 1962. Si le programme de 1<sup>o</sup> année reste mixte, il est recommandé aux écoles d'avoir des sections distinctes pour les infirmières et pour les assistantes sociales. Quant au programme de 2e et 3e années il implique l'intervention beaucoup plus importante d'enseignants de service social, et de sciences sociales et humaines. Cela devient trop lourd financièrement et intellectuellement pour les établissements à petits effectifs ou pour celles des écoles mixtes dont l'intérêt prioritaire était la formation des infirmières et qui ne peuvent investir leurs efforts à la fois dans les deux domaines.

**De 1964 à 1976** le nombre des écoles ne varie pratiquement pas ainsi qu'en font foi de nombreux documents (12). Il est de 49 : 12 à 13 à Paris, 37 à 36 en province. La fermeture des Ecoles d'Agen, Lyon (rue des Alouettes), Saint-Joseph, Saint-Joseph de Cluny à Paris, est compensée par la réouverture de Caen et Reims, la reconnaissance de la section sociale du Lycée technique Corvisart à Paris, et la création de Poitiers.

A l'aide de l'ensemble des documents rassemblés pour la présente étude ont été établis un tableau récapitulatif et une courbe de l'évolution du nombre des écoles, qui figurent en annexes 2 et 3.

Il faut se garder de tirer des conclusions de cette évolution chronologique du nombre des écoles quant à l'évolution des effectifs en formation.

En effet, avec les documents disponibles on a établi deux courbes qui peuvent être comparées avec celle du nombre des écoles :

- la courbe des Diplômes d'état délivrés depuis 1949 (annexe 4). Il faut y apporter un

correctif : le clocher des années 1949 à 1952 s'explique par les facilités données aux personnes autorisées à exercer en application de la loi du 8 Avril 1946 pour acquérir le diplôme d'Etat (13). Sous cette réserve on constate que le nombre des diplômés régresse de 1953 à 1963 alors que le nombre des écoles ne commence à diminuer qu'à partir de 1959. La fermeture des écoles est un peu décalée dans le temps. Ce n'est pas étonnant. Elles ont « tenu » quelques années avant de fermer.

— la courbe des effectifs réels des écoles connus depuis 1965 (annexe 5). La remontée spectaculaire des diplômés délivrés et celle des effectifs coïncident, ce qui est normal, alors que le nombre des écoles ne bouge pas. Les 49 écoles ont « absorbé » l'afflux des candidatures, conséquence surtout de la situation

démographique et de la fermeture d'autres débouchés pour les jeunes. Elles ont presque doublé leurs effectifs en 9 ans. Ces effectifs seraient d'ailleurs certainement encore supérieurs, étant donné le nombre considérable des demandes, si plusieurs facteurs ne venaient en freiner l'augmentation : le manque de terrains de stage, le manque de « formateurs », le marché du travail qui commence à s'embouteiller dans certaines régions.

En 1976 et 1977, le Ministère de la Santé n'envisage pas la création de nouvelles écoles, mais se montre favorable à l'ouverture « d'antennes » d'écoles existantes, dans les départements où les besoins en assistants sociaux sont particulièrement aigus : antenne de Rennes à Brest, de Tours à Orléans, de Lille à Arras.

## NOTES

(1) Pour la période antérieure on trouvera des éléments intéressants dans le compte rendu général et les annexes du Congrès des Institutions d'Assistance et d'Hygiène sociale, tenu à Paris du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 1921, publié sous la direction de Madame BRUNSCHWIG - Journal «La Femme et l'Enfant» 29, rue de Tournon, Paris 6<sup>e</sup> — 1921. Au cours du Congrès ont été présentés des exposés sur certaines écoles d'infirmières, d'assistances sociales, de visiteuses de l'enfance, de jardinières d'enfants, etc...

(2) Ministère du Travail et de l'Hygiène - Conseil Supérieur de l'Assistance Publique - Session Juin 1924 - Rapport sur l'Institution d'un diplôme de service social, présenté au nom de la section permanente par Mademoiselle GROS, secrétaire rapporteur. Note explicative du Secrétariat p. 10: «Les écoles de service social en France sont actuellement au nombre de cinq: l'École des Surintendantes, 43, rue Pernety à Paris; l'École de service social, place des Vosges à Paris; l'École d'action sociale «PRO GALLIA», musée social à Paris; l'École normale sociale, rue Blanche à Paris; l'École de formation sociale à Strasbourg».

Le document du Comité d'Entente des Écoles cite en plus: l'École d'action familiale, 92 rue du Moulin Vert à Paris et l'École d'application du service social annexée à la maison école d'infirmières privées, rue Vercingétorix à Paris. Cette dernière école a dû avoir une existence éphémère car elle ne figure pas dans le document de 1924 et on ne la retrouvera plus dans aucun document ultérieur. Par contre le document du Comité d'Entente ne cite pas l'école PRO GALLIA, qui existait en 1924, et qu'on retrouvera dans les documents ultérieurs au moins jusqu'en 1959, sous sa nouvelle appellation: École d'action sociale à Levallois Perret.

(3) Archives Hospitalières. N° 16-1940 «Les assistances sociales, leur organisation, leurs écoles, leurs travaux», par C. BRAQUEHAIS, assistante sociale p. 430.

«Ces écoles étaient avant le décret de 1938 au nombre de 7 à Paris et de 4 en province.

- École d'action sociale, 3, rue Marie-Jeanne Bassot, Levallois Perret, Seine
- École normale sociale, 80, rue de Rennes, Paris 5<sup>e</sup>
- École pratique de service social, 139 Bd du Montparnasse, Paris 6<sup>e</sup>
- École de Surintendantes d'usines, 1 rue Princesse, Paris 6<sup>e</sup>
- École d'action familiale, 92 rue du Moulin Vert, Paris 14<sup>e</sup>
- Institut social familial et ménager, 12 rue Monsieur, Paris 7<sup>e</sup>
- École des assistantes sociales, 35 rue Victor Emmanuel, Paris 8<sup>e</sup>
- École de formation sociale, 6 rue Blessig, Strasbourg
- École de service social, 183 rue Colbert, Lille.
- École de service social du Sud-Est, Lyon.
- École d'assistantes sociales, 8, rue de l'Hôtel des Postes, Nice.

Elles continuent à préparer au service social généralisé, sans préjudice d'une spécialisation éventuelle».

Une note en bas de page précise:

«A la liste des écoles sociales, il faut maintenant ajouter les écoles d'infirmières visiteuses qui deviennent écoles d'assistantes sociales, ce qui porte leur nombre à 14 pour Paris et 29 pour la province».

(4) Cette question sera reprise dans d'autres travaux en cours qui portent notamment sur les conséquences de la fusion des deux professions.

(5) Note relative à la valeur de l'enseignement dans les écoles de service social et à la création d'Ecoles sociales nouvelles. Comité d'Entente des Ecoles parisiennes de service social - 29 Janvier 1948.

«Situation actuelle des écoles sociales.

Il y a actuellement en France 65 Ecoles sociales dont 40 assurent à la fois la formation hospitalière et la formation sociale (aux États-Unis il y a seulement 40 écoles sociales).

Parmi ces 65 écoles :

- 12 dépendent des Commissions des Hospices et Hôpitaux.
- 1 est nationale (Alger)
- 5 sont départementales : Amiens - Cherbourg - Rennes - Pau - et à Paris l'école départementale de la Seine, 15 rue de la Bucherie.
- 1 est municipale, Nice.
- 1 dépend directement et exclusivement de l'Assistance Publique à Paris, 78 rue Lauristaon.
- 1 école enfin relève de la Sécurité Sociale : l'école de la Sécurité sociale à Paris, 3 rue du Coq Héron.
- 12 dépendent de la Croix Rouge».

«Villes sièges des Ecoles de service social

1 Agen	1 Dijon	17 Paris
1 Alençon	1 Grenoble	1 Pau
2 Alger	2 Lille	1 Reims
1 Amiens	1 Limoges	1 Rennes
1 Angers	4 Lyon	2 Rouen
1 Avignon	2 Marseille	1 St-Chamond
1 Besançon	2 Metz	1 St-Etienne
3 Bordeaux	1 Moulins	1 Strasbourg
1 Caen	1 Montpellier	1 Toulon
1 Châteauroux	1 Nancy	2 Toulouse
1 Cherbourg	1 Nice	1 Tours
1 Clermont-Ferrand	1 Nîmes	1 Versailles
1 Colmar	1 Orléans	

(6) L'organisation des services sociaux et la formation de leur personnel - 20 Janvier 1962 - Enquête O.N.U. - Réponse française:

II. «Formation du personnel - Assistantes sociales - Ecoles.

Les écoles sont au nombre de 54 :

13 relèvent d'hôpitaux

2 sont départementales

11 relèvent de la Croix Rouge

1 dépend de l'UNCAF

1 dépend de la FNOSS

25 sont gérées par des associations de la loi de 1901

Parmi ces dernières il faut noter que :

- celle de Grenoble est placée sous le patronage de l'Université
- l'école de Lille fonctionne en liaison étroite avec la Faculté de médecine
- il en est de même de l'école de Puériculture à Paris.
- l'école de Clermont-Ferrand fonctionne en liaison avec la Faculté de Droit, Lettres et Médecine de l'Université.
- Il faut faire une place à part à l'Institut de service social de Montrouge qui, bien que de statut privé, est intégralement financé par le Ministère de la Santé.

Sur les 54 écoles, 43 sont mixtes. Les 2/3 environ des candidates assistantes sociales reçues aux examens sortent des écoles mixtes, 1/3 étant formées dans les 11 écoles non mixtes.

50 % environ des candidates acquièrent les deux diplômes d'infirmières et d'assistantes sociales».

(7) Les Editions Juridiques et Techniques - 28 place Saint-Georges, Paris 9<sup>e</sup>. Textes de Droit familial - Manuel pratique de service social. Les assistantes sociales. La Formation - G. DESMOTTFS. Liste des écoles p. 125. A jour au 1<sup>er</sup> juin 1964.

(8) Institut de la Statistique:

Année	Nombre de naissances
1928 à 1932	moyenne 735 000
1935 à 1936	« 630 000
1937 à 1938	« 618 000
1939	« 612 000
1940	« 559 000
1941	« 520 000
1942	« 573 000
1943	« 613 000
1944	« 627 000
1945	« 643 000
1946	« 840 000

(9) L'attention des pouvoirs publics avait été appelée, notamment par les jurys d'examen, sur le fait que le mode d'attribution du diplôme d'Etat permettait aux candidats de rattraper, par de bonnes notes aux épreuves pratiques, des notes souvent notoirement insuffisantes aux épreuves écrites. Ils estimaient indispensable de désolidariser les notations des deux catégories d'épreuves, appelées l'une et l'autre à vérifier des aptitudes différentes.

10) Jusqu'en 1959 les conditions d'admission étaient les mêmes pour les études d'infirmières et d'assistantes sociales qui comportaient une première année commune. Or l'accès aux diplômes d'Etat et l'exercice de l'une et l'autre profession demandaient des connaissances et des aptitudes très différentes. Dès le début de 1958, le Conseil de Perfectionnement des études de service social, organe consultatif chargé de donner son avis au Ministère de la Santé Publique et de la Population sur tout ce qui concernait la formation des assistants et assistantes de service social, avait proposé, d'une part d'instituer des règles propres à l'accès aux études de service social en ce qui concerne l'âge, les titres exigibles et éventuellement l'examen d'entrée supplantant à ces titres, d'autre part de rechercher, en révisant les études de première année, s'il était opportun de conserver en ce qui les concerne un programme et un enseignement communs aux deux professions.

Les travaux des commissions d'étude créées à cet effet devaient aboutir d'une part à l'arrêté du 23 Mars 1959 relatif à l'admission aux études de service social et d'autre part aux arrêtés des 17 Juillets 1961 et 8 Novembre 1962 réformant les programmes.

(11) Bulletin de statistiques du Ministère de la Santé Publique N° 6 - Tome A - Novembre/Décembre 1973, p. 9.

(12) Manuel Pratique de Service Social - Les Assistantes sociales. La Formation. v. Supra (7).

— B.U.S. Monographie professionnelle - L'assistante sociale - Novembre 1967. Liste des écoles p. 130 et suivantes.

— Revue « Avenir » Les Carrières sociales - Février 1971 - « L'assistante sociale », article de C. BRAQUEHAIS, inspectrice technique des écoles de service social et J. BENIER, de l'Association nationale des assistantes sociales et assistants sociaux p. 18 - Liste des écoles p. 25

— Listes communiquées par le Ministère de la Santé.

(13) La loi du 8 Avril 1946 a rendu le diplôme d'Etat obligatoire pour exercer. Des dispositions transitoires prévoient des « autorisations d'exercer » pour les personnes qui exerçaient sans diplôme lors de la parution de la loi. Un certain nombre de ces personnes ont souhaité acquérir le diplôme d'Etat. Elles ont bénéficié de certaines dispenses d'études et de stages.



L'article de Mademoiselle BRAQUEHAIS suggère deux remarques :

1 - L'évolution du nombre des écoles montre l'essor soudain, dans les années 30, d'une profession nouvelle.

2 - La création d'un enseignement nouveau souligne que les ordres d'enseignement déjà existants étaient (étaient jugés ?) incapables de préparer les futures assistantes sociales à leur métier.

Ces remarques posent à l'historien plusieurs questions :

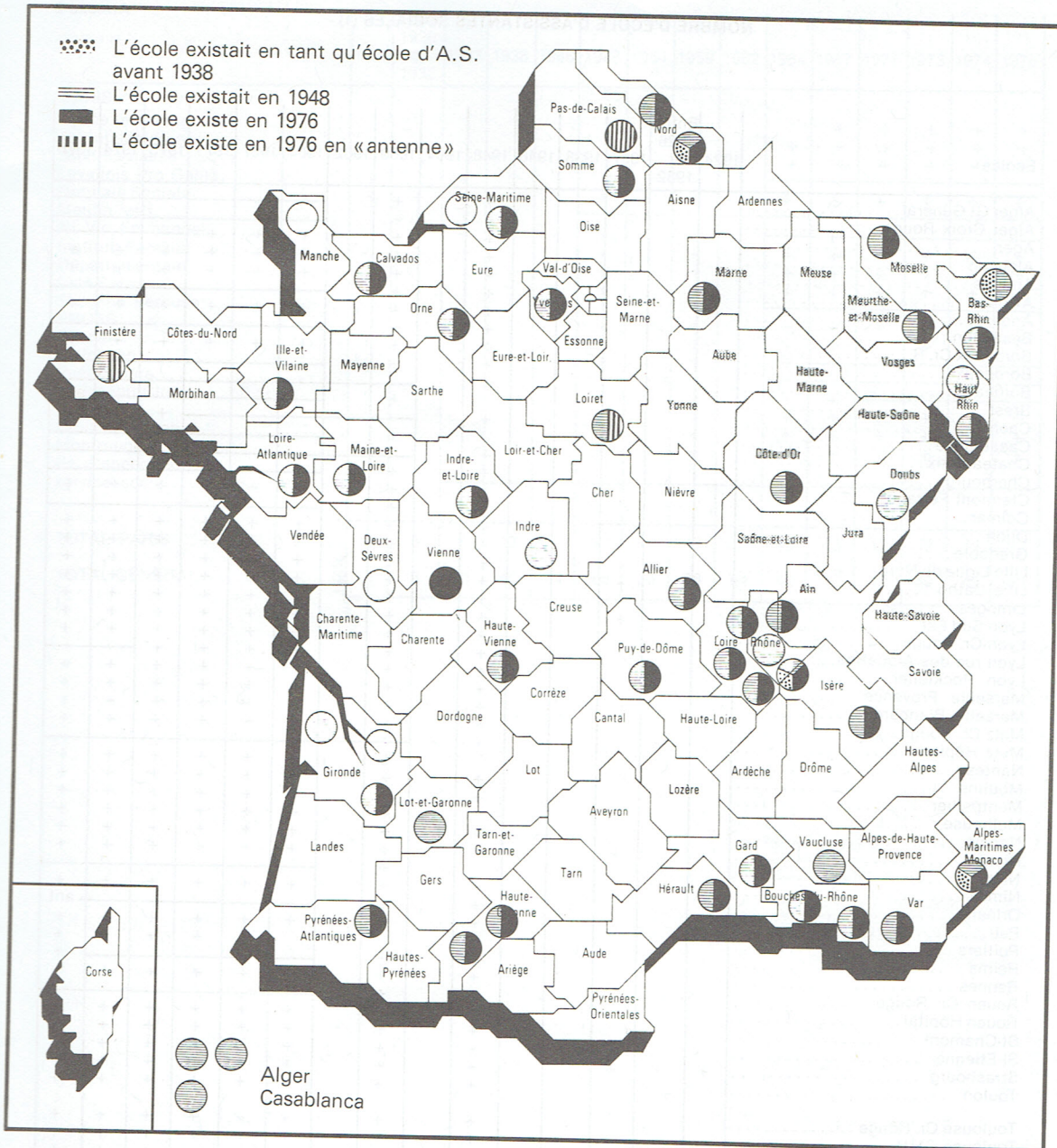
D'abord pourquoi une profession nouvelle. Quelles conditions, économiques, sociales, politiques, culturelles en ont fait apparaître la nécessité ?

Ensuite pourquoi des écoles ? : fallait-il inventer une pédagogie spécifique, et si oui, en quoi était-elle ? (objectif, programmes, méthodes) ? Spécifique ou non comment a-t-elle été concrètement mise en œuvre dans les différentes écoles (par quels responsables et quels enseignants) ? Comment a-t-elle été reçue (par quels élèves, venus de quels lieux et milieux). Comment a-t-elle évolué avec le temps, et pourquoi ? En un mot qui a-t-on voulu former, comment et pourquoi faire ?

Ces questions recevront peu à peu des réponses dans des articles ultérieurs.

Y. KNIEBIEHLER.





— PARIS —

NOMBRE D'ÉCOLE D'ASSISTANTES SOCIALES (1) -

Annexe 2

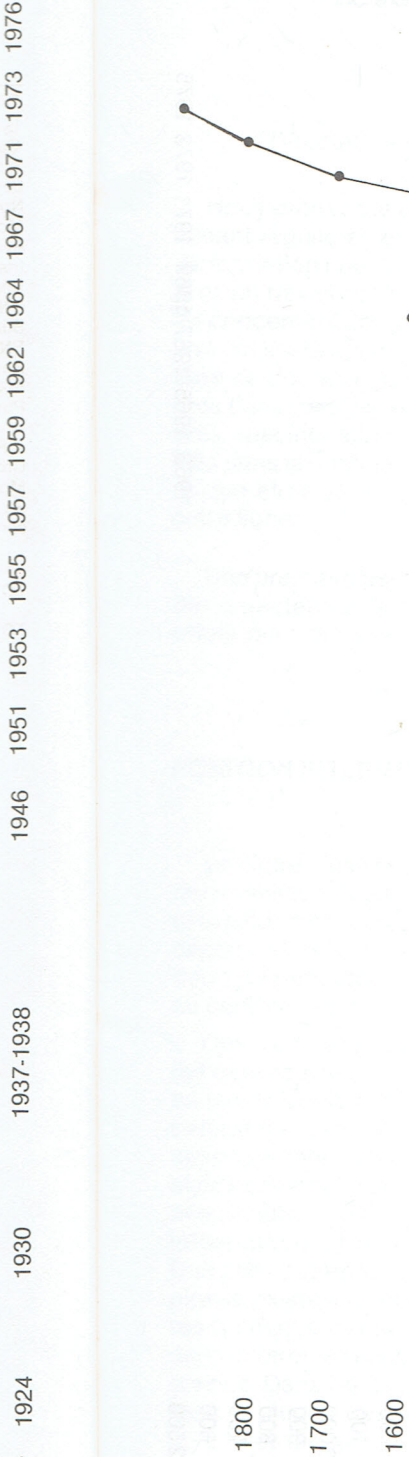
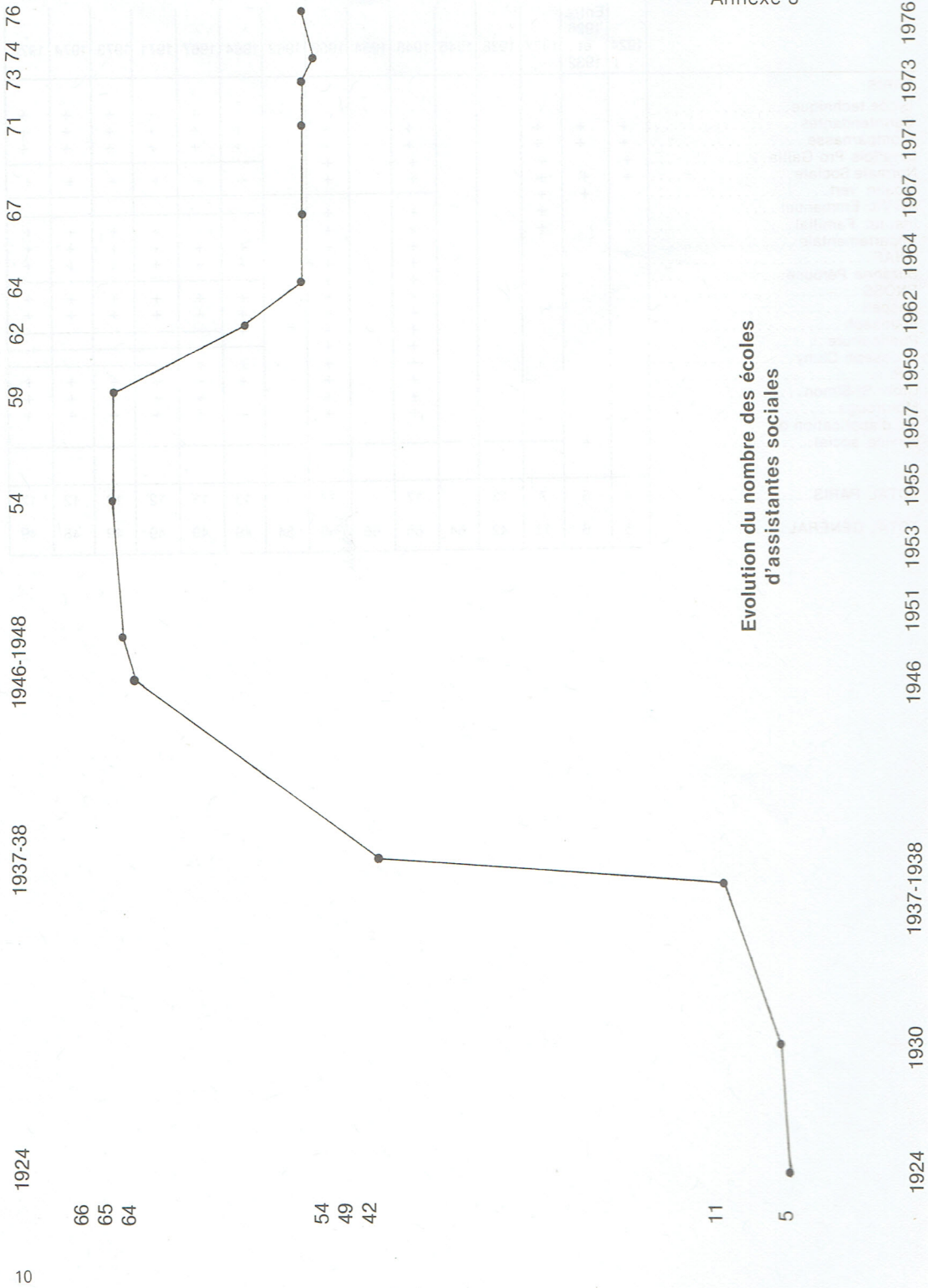
Écoles	1924	Entre 1926 et 1932	1937	1938	1946	1948	1954	1959	1962	1964	1967	1971	1973	1974	1976
Alger Gt Général						+		+							
Alger Croix Rouge						+		+							
Agen						+		+		+	+	+			
Alençon						+		+		+	+	+			
Amiens						+		+		+	+	+			
Avignon						+		+		+	+	+			
Angers						+		+		+	+	+			
Besançon						+		+		+	+	+			
Bordeaux Cr. R.						+		+							
Bordeaux						+		+							
Bordeaux						+		+							
Brest								+							ant.
Caen						+		+							
Casablanca								+							
Chateauroux						+		+							
Cherbourg						+		+		+	+	+			
Clermont Ferrand						+		+		+	+	+			
Colmar						+		+		+	+	+			
Dijon						+		+		+	+	+			
Grenoble						+		+		+	+	+			
Lille Ligue du Nord						+		+		+	+	+			
Lille Catho				+		+		+		+	+	+			
Limoges						+		+		+	+	+			
Lyon Sud Est				+		+		+		+	+	+			
Lyon Cr. Rouge						+		+		+	+	+			
Lyon rue des Alouettes						+		+		+	+	+			
Lyon Rockefeller						+		+		+	+	+			
Marseille Provence						+		+		+	+	+			
Marseille Blancarde						+		+		+	+	+			
Metz Cr. Rouge						+		+		+	+	+			
Metz Hôpital						+		+		+	+	+			
Nantes								+		+	+	+			
Moulins						+		+		+	+	+			
Montpellier								+		+	+	+			
Mulhouse								+		+	+	+			
Nancy						+		+		+	+	+			
Nice				+		+		+		+	+	+			
Niort						+		+		+	+	+			
Nîmes						+		+		+	+	+			
Orléans						+		+		+	+	+			ant.
Pau						+		+		+	+	+			
Poitiers								+		+	+	+			
Reims						+		+		+	+	+			
Rennes						+		+		+	+	+			
Rouen Cr. Rouge						+		+		+	+	+			
Rouen Hôpital						+		+		+	+	+			
St-Chamont						+		+		+	+	+			
St-Etienne						+		+		+	+	+			
Strasbourg		+	+	+		+		+		+	+	+			
Toulon						+		+		+	+	+			
Toulouse Cr. Rouge						+		+		+	+	+			
Toulouse CHU						+		+		+	+	+			
Tours						+		+		+	+	+			
Versailles						+		+		+	+	+			
TOTAL PROVINCE	1	1	4	29		48		49		36	36	37	37	36	37

PARIS:  
 Lycée technique.....  
 Surintendantes.....  
 Montparnasse.....  
 Levallois Pro Gallia.....  
 Normale Sociale.....  
 Moulin vert.....  
 Av. Vic. Emmanuel.....  
 Institut Familial.....  
 Départementale.....  
 CNAF.....  
 Suzanne Pérouse.....  
 FNOSS.....  
 Raspail.....  
 St-Joseph.....  
 Puériculture.....  
 St-Joseph Cluny.....  
 A.P.....  
 Croix St-Simon.....  
 Montrouge.....  
 Ec. d'application du  
 service social.....

TOTAL PARIS.....  
 TOTAL GÉNÉRAL.....

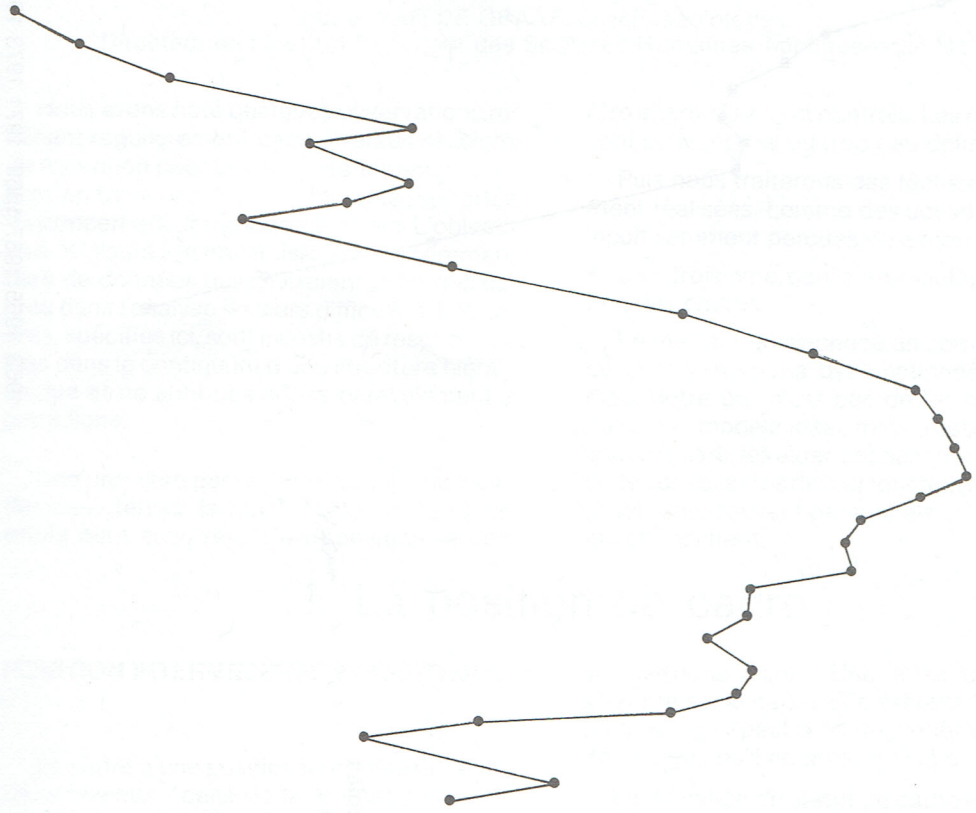
(1) Les références d'années ne sont pas les dates de création des écoles. Elles sont celles de documents sérieux indiquant l'existence de ces écoles.

	1924	Entre 1926 et 1932	1937	1938	1946	1948	1954	1959	1962	1964	1967	1971	1973	1974	1976
PARIS:															
Lycée technique.....											+	+	+	+	+
Surintendantes.....	+	+	+			+		+		+	+	+	+	+	+
Montparnasse.....	+	+	+			+		+		+	+	+	+	+	+
Levallois Pro Gallia.....	+		+			+		+							
Normale Sociale.....	+	+	+			+		+		+	+	+	+	+	+
Moulin vert.....		+	+												
Av. Vic. Emmanuel.....			+			+		+							
Institut Familial.....			+			+		+		+	+	+	+	+	+
Départementale.....						+		+		+	+	+	+	+	+
CNAF.....						+		+		+	+	+	+	+	+
Suzanne Pérouse.....						+		+							
FNOSS.....						+		+		+	+	+	+	+	+
Raspail.....						+		+		+	+	+	+	+	+
St-Joseph.....						+		+		+					
Puériculture.....						+		+							
St-Joseph Cluny.....						+		+		+	+				
A.P.....						+		+		+	+	+	+	+	+
Croix St-Simon.....						+		+		+	+	+	+	+	+
Montrouge.....						+		+		+	+	+	+	+	+
Ec. d'application du service social.....		+													
TOTAL PARIS.....	4	5	7	13		17		17		13	13	12	12	12	12
TOTAL GÉNÉRAL.....	5	6	11	42	64	65	66	66	54	49	49	49	49	48	49



1800  
1700  
1600  
1500  
1400  
1300  
1200  
1100  
1000  
900  
800  
700  
600

Nombre de diplômés d'État  
d'assistants et assistantes de  
service social délivré depuis 1949.



1947 1949 1951 1953 1955 1957 1959 1961 1963 1965 1967 1969 1971 1973 1975 1977

Directeur d

Nous avons noté  
venant régulièrement  
de formation pour  
dres en travail soci  
les concernant don  
visé est limité à la tr  
taire de données q  
dres dans l'analyse  
dres, spécifiés ici, s  
lités dans le continu  
chique et ne sont p  
cette ligne.

Une première pa  
ble caractériser la  
effets qui s'ensuiv

**POSITION INTERN**

Le cadre a une p  
deux niveaux : cel  
(travailleurs sociau  
ception et de la ge  
rieurs hiérarchique  
ce centrale dans l'e

Ces caractéristi  
fait que, souvent, il  
au moins localeme  
centration des in  
actions seront d'au  
style personnel qu'  
avec d'autres collè  
informations et re  
Dans des entrepris  
plexes, existe une r  
tés à chaque nivea  
dans différents ser  
sonnes. Dans les p  
dans la plupart des  
constater un cumu

1963 1965 1967 1969 1971 1973 1975

Nombre d'élèves dans les écoles  
d'assistantes sociales à  
partir de 1965

6000  
900  
800  
700  
600  
500  
400  
300  
200  
100  
5000  
900  
800  
700  
600  
500  
400  
300  
200  
100  
4000  
900  
800  
700  
600  
500  
400  
300  
200  
100  
3000  
900  
800  
700  
600  
2500